

SESSION ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 16/06/2015.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, DESTERNES, Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, HAMEL, M. LECOCQ, Mme POPY.

Excusé : M. DORLENCOURT.

Absents : MM. DEBARNOT et HERMANN.

Mme Sylvine HAMEL a été élue secrétaire de séance.

TRAVAUX EN COURS OU A PREVOIR AUX LOGEMENTS DU FAUBOURG DE LA MADELEINE :

Logements communaux, Faubourg de la Madeleine :

Le Conseil Municipal se déclare favorable à la prise en charge de l'installation d'une antenne collective de télévision pour ces logements et autorise le Maire à passer commande des prestations auprès de M. VALCOURT.

Epicerie :

Le Maire rend compte de l'intervention de la Société MADIC sur la cuve à fuel, le 17 juin dernier. Le limiteur de remplissage n'a pas été remplacé car la cuve n'en comportait pas, par contre, l'obstruction d'une canalisation a été mise en évidence et toutes les tentatives de dégagement ont échoué. Différentes solutions sont à l'étude et le Conseil sera donc tenu informé et consulté ultérieurement sur cette affaire.

Curage de la lagune :

L'Adjoint délégué, Christian COLLAYE, rend compte de la réunion de démarrage des travaux qui s'est tenue le 15 juin dernier avec l'entreprise VALTERRA ainsi que des représentants du BDQE et du service de la Police de l'Eau. Il ressort des mesures bathymétriques que le volume de boues est supérieur aux prévisions initiales (environ 200 m³), ce qui se traduira un surcoût par rapport au montant du marché. Deux alternatives sont possibles :

- Accepter les prestations supplémentaires et signer un avenant au marché,
- Ne pomper que le volume de boues prévu au marché.

Cette question sera étudiée en concertation avec le BDQE et discutée lors d'une prochaine séance du Conseil.

COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SEAU :

Le Maire rappelle que, par délibération du 18 septembre 2012, le Conseil Municipal a désigné la Société d'Equipement de l'Auvergne comme organisme aménageur du lotissement de « la Chenevière » et a approuvé la convention publique d'aménagement.

Conformément à la législation, le concessionnaire doit remettre au concédant le bilan prévisionnel de l'opération, actualisé au 31/12/2014, ainsi que le compte-rendu annuel d'activité.

Invité à prendre connaissance de ces documents et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le bilan actualisé au 31/12/2014 ainsi que le compte-rendu annuel d'activité,
- Autorise le Maire à verser la participation communale d'un montant de 10 000 €HT prévue

REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC) :

Conjointement avec Vincent LECOCQ, adjoint et délégué communautaire, le Maire rappelle le mécanisme de ce fonds qui consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes les plus favorisées pour les redistribuer à des intercommunalités et communes moins favorisées. Les prélèvements et reversements du FPIC 2015 ont été calculés par les services de l'Etat et notifiés avec le détail de la répartition dite « de droit commun » entre l'EPCI et ses communes membres, toutefois, les Conseils Communautaires pouvaient, par dérogation, retenir une répartition différente. Trois options étaient possibles :

- 1) Conserver la répartition dite « de droit commun » (celle notifiée par les services de l'Etat), soit :

FPIC 2015 de droit commun

Répartition entre l'EPCI et les communes membres			
Nom Communes	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	Solde de droit commun
Agonges	1 342	8 274	6 932
Autry-Issards	1 298	9 102	7 804
Bourbon l'Archambault	19 274	30 594	11 320
Buxières les Mines	4 868	21 836	16 968
Franchesse	2 020	9 531	7 511
Louroux-Bourbonnais	1 251	5 656	4 405
Saint Aubin le Monial	1 450	5 304	3 854
Saint Menoux	3 637	25 635	21 998
Saint Plaisir	2 008	8 988	6 980
Vieure	1 192	6 785	5 593
Ygrande	3 590	14 952	11 362
Part communale	41 930	146 657	104 727
Part EPCI	12 386	43 330	30 944
TOTAL	54 316	189 987	135 671

- 2) Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » en fonction des critères de pondération,
- 3) Opter pour une répartition « dérogatoire libre ».

Par délibération du 8 juin dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais a retenu cette dernière option, et s'est prononcé, à la quasi-unanimité, pour la répartition suivante :

Proposition de répartition libre du FPIC 2015

Répartition entre l'EPCI et les communes membres			
Nom Communes	Proposition de prélèvement	Proposition de reversement	Proposition de solde
Agonges	1 179	5 786	4 607
Autry-Issards	1 179	6 366	5 187
Bourbon l'Archambault	13 874	21 397	7 523
Buxières les Mines	3 994	15 271	11 277
Franchesse	1 674	6 665	4 991
Louroux-Bourbonnais	1 028	3 956	2 928
Saint Aubin le Monial	1 148	3 709	2 561
Saint Menoux	3 308	17 928	14 620

Saint Plaisir	1 647	6 286	4 639
Vieure	1 028	4 745	3 717
Ygrande	2 906	10 457	7 551
Part communale	32 965	102 566	69 601
Part EPCI	21 351	87 421	66 070
TOTAL	54 316	189 987	135 671

Cette nouvelle répartition sera définitivement adoptée si elle est validée par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et ce, avant le 30 juin.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal :

- approuve, à l'unanimité, la répartition dite « dérogatoire libre » du FPIC 2015, telle que définie et approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais, et détaillée ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REPLACEMENT DE L'ATSEM ET REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL :

Afin de finaliser le recrutement de Marlène COUMONT, suite au congé maternité de l'ATSEM, le Conseil municipal décide de réviser le tableau des effectifs du personnel communal en créant un nouveau poste d'adjoint technique à temps non complet destiné à pallier aux besoins occasionnels (remplacement de courte durée dans le cadre de formations, d'absences imprévues, ...).

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE MENAGERE DE POUZY :

Christian COLLAYE, adjoint et délégué au sein de cette association, se fait le rapporteur de l'assemblée générale tenue le 19 juin dernier, à Pouzy-Mésangy. Le bilan 2014 est très positif avec une nette augmentation du volume d'activité qui se poursuit encore sur 2015. De ce fait, la structure envisage de recruter de nouveaux personnels, de préférence formés et qualifiés mais, à défaut, elle pourra assurer la formation de ses futurs collaborateurs.

INFORMATIONS DIVERSES :

Avenir de la Poste : Suite à la visite récente, en mairie, de M. BOUCULAT, il apparait que l'avenir du bureau local de la Poste soit de plus en plus compromis et qu'il faille s'attendre à de nouvelles réductions des horaires d'ouverture. L'entreprise souhaite clairement fermer ses bureaux de campagne au profit de structures moins coûteuses : agences postales communales ou intercommunales, relais poste, maisons de services au public, ... M. BOUCULAT viendra à la rencontre des élus au cours de l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.